



Xxxxxc aux Prud'Homme

Par Maxime Lison

Tout d'abord bonjour à tous,

Ma conjointe s'appelle Lison et travail chez Xxxxxx depuis maintenant presque 3 ans. En 3 ans nous avons relevé un certains nombre de faits anormaux sur la gestion des employés dans l'entreprise et le travail étant devenu pesant pour Lison nous souhaitons partir aux Prud'Homme lorsqu'elle aura mit fin à son CDI.

Le contrat a débuté en novembre 2020, tout ce passait bien jusqu'à un problème de logistique non régler qui demande à ma conjointe de pousser un petit coup de gueule pour obtenir de simples chèques vacances sois disant perdus dans la nature. Et depuis ce petit conflit les choses ont totalement dégénérés.

Pour être assez bref, nous passons : des messages la poussant à la démission, aux horaires changer la veille pour le lendemain, aux changements de dépôts avertit une fois arrivée sur le lieu de travail, mais également des locaux insalubres dû à une fuite de canalisations non nettoyée (nous parlons d'une zone de stockage alimentaire !!!), l'absence totale de coin "cantine" les employés sont supposés devoir manger sur un micro-onde posé à même la chaise, mais encore des mails discriminatoires, l'absence de pauses dans de longues journées sous prétexte de "Rush" de clients, etc ...

Évidemment suite à toutes ces choses ma conjointe est passée et passe encore actuellement par une phase de dépression avancée ce sentant démunie, sans compter les arrêts dû aux problèmes de dos que cause son emploi ainsi que l'absence de toute visite médicale depuis son arrivée dans l'entreprise lui permettant d'en discuter.

Je tiens à préciser que les chèques vacances auteurs de toutes ces histoires viennent de lui êtres remis seulement ce mois ci en mai 2022 !

Pour terminé son patron viens tout juste de lui parler de cela ayant eu écho de sa volonté de partir aux Prud-Homme en lui faisant "peur" mais également en la convoquant pour en discuter. Nous sommes en attente de cette convocation pour vous en dire plus.

Bien évidemment ma conjointe et moi même disposons d'une multitude de mails discriminatoires, de captures d'écran des messages voulant sa démission, de photos de l'insalubrité des locaux, de leur manque d'aménagement ainsi que des tonnes et des tonnes de planning envoyés à la dernière minute mais également mal rédigés donnant lieux à des semaines bien moins chargées que sont contrât lui en demande (semaines à 34h, 33h, etc ... pour un contrat à 36h45).

Je souhaiterais avant tout obtenir votre avis sur notre volonté de saisir les Prud'Hommes afin d'obtenir réparation pour tous ces manquements. Est-il judicieux de les saisir en sachant que nous nous feront aider par une juge des Prud'Hommes que nous avons la chance de côtoyée ? Nous saisiront les Prud'Hommes contre la société qui détient la franchise Xxxxxxx et non contre le nom "xxxxx" mais également en citant les noms des employés et responsables ayant participés à ce carnage.

Je vous remercie d'avance pour le temps que vous nous consacrerez et nous vous tiendront bien évidemment au courant de l'avancement du dossier pour obtenir vos conseils au fil du temps.

Cordialement

Maxime et Lison

Par AGeorges

Bonjour M&L,

Tout cela ressemble fort à du harcèlement. Vous ne citez pas le terme (si j'ai bien tout lu).

Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une franchise, avez-vous pensé à transmettre votre dossier à xxxxx, directement, pour l'informer des pratiques de son franchisé ?

Je ne suis pas sûr que "le nom" apprécierait un tel comportement. Il pourrait même vous appuyer voire vous compenser cela ... (je rêve peut-être !)

Par Maxime Lison

Bonjour,

Effectivement nous n'avons jamais rapproché cela à du harcèlement mais maintenant que vous le dites effectivement il pourrait bel et bien s'agir de ce type de comportement !

Nous n'avons également pas pensé à en informé la franchise directement et nous allons nous pencher sur le sujet afin de connaître les démarches.

Nous vous tenons au courant des avancées et nous vous remercions pour votre réponse, celle-ci nous sera très utile !

Merci à vous,

Maxime et Lison

Par Maxime Lison

Bonjour,

Effectivement nous n'avons jamais rapproché cela à du harcèlement mais maintenant que vous le dites effectivement il pourrait bel et bien s'agir de ce type de comportement !

Nous n'avons également pas pensé à en informé la franchise directement et nous allons nous pencher sur le sujet afin de connaître les démarches.

Nous vous tenons au courant des avancées et nous vous remercions pour votre réponse, celle-ci nous sera très utile !

Merci à vous,

Maxime et Lison